

## 22.

## Aperçu sur la Pêche Belge aux Harengs dans le Secteur Sandettié et les Conditions Biologiques des Concentrations au Cours des Saisons 1930 à 1960

Par

CH. GILIS

### Résumé

#### Informations préalables

C'est en 1930, que l'Institut d'Etudes Maritimes d'Ostende a commencé l'étude de l'évolution et des conditions biologiques de la pêche aux harengs qui se présentent chaque hiver dans le secteur du Sandettié.

Le secteur Sandettié est constitué par une bande littorale assez étroite qui va de l'Estuaire de l'Escaut jusqu'au large de Boulogne et s'étend jusqu'à une quinzaine de milles de la côte.

De 1930 à 1952, cette étude débuta seulement pendant la seconde quinzaine de décembre, moment où la grande majorité des individus était déjà passée au stade guai. A partir de 1953, les observations furent entreprises au moment de l'apparition des premiers bancs de harengs, soit fin octobre ou au commencement de novembre. Ainsi, on pouvait suivre l'évolution de la pêche et les changements des conditions biologiques des harengs du commencement jusqu'à la fin de leur séjour dans le secteur Sandettié.

#### Pêcheries

##### (a) Méthodes de pêche

Les chalutiers affectés à la pêche aux harengs appartiennent aux types côtiers et moyens. Leur force motrice est comprise entre 120 et 300 C.V. et leur tonnage entre 25 et 125 T.B.

Jusqu'à l'hiver 1950, la pêche aux harengs fut exercée exclusivement au chalut à plateaux. Pour cette pêche, le chalut n'était que légèrement grée: ralingue supérieure pourvue d'un nombre de flotteurs relativement nombreux, la ralingue de fond étant très peu lestée.

C'est au cours de l'hiver 1950, que le chalut pélagique, trainé par deux chalutiers couplés, dits "chalutiers-boeufs" fut expérimenté pour la première fois. L'expérience ayant démontré d'une façon in-

déniable la supériorité de prise de la nouvelle méthode, le chalut à plateaux fut rapidement abandonné et à partir de 1953, presque la totalité des harenguiers pratiquaient la pêche au chalut pélagique.

##### (b) Apports saisonniers

Au cours des saisons d'avant-guerre 1930-1937, les apports saisonniers étaient soumis à des variations sensibles. Ils variaient entre 18.361 tonnes (1930) et 3.132 tonnes (1936).

Par suite des complications internationales en 1938 et de la guerre qui s'en suivit, la pêche fut fortement entravée en 1938 et 1939 et rendue totalement impraticable en 1940, de sorte qu'au cours des saisons 1938 à 1940, les apports tombèrent à un niveau tellement bas que leur considération est jugée inopportune.

A partir de 1941, la pêche fut reprise endéans des trois milles des côtes Franco-Belges, entre Ostende et Gravelines. Grâce à l'interruption de toute pêche au large des côtes, les pêches aux harengs furent d'une abondance inespérée. Pendant la période 1941 à 1948, les apports saisonniers étaient compris entre 8.068 tonnes (1947) et 58.840 tonnes (1943) et la moyenne saisonnière était portée à 27.680 tonnes.

Dès 1949, les apports saisonniers accusaient une régression soudaine et inquiétante. Au cours de cette période, ils oscillent entre 2.648 tonnes (1949) et 4 tonnes (1958) et la moyenne saisonnière est ramenée à 1.135 tonnes seulement.

Vu la régression rapide des pêches réalisées avec le chalut à plateaux, cet engin fut abandonné et remplacé par le chalut pélagique. Il en résulte qu'à partir de 1951, moment où un grand nombre de chalutiers pratiquait déjà la pêche avec le chalut pélagique, les apports furent portés à un niveau profitable.

De 1951 à 1955, les apports saisonniers des chalu-

tiers-boeufs variaient entre 2.545 tonnes (1951) et 11.528 tonnes (1955), tandis que la moyenne saisonnière était portée à 8.546 tonnes.

Au cours des saisons suivantes, les pêches des chalutiers-boeufs sont à leur tour ramenées à un niveau non rémunérateur. De 1956 à 1960, la moyenne des apports saisonniers varie de 2.508 tonnes (1960) à 1.227 tonnes (1958), soit en moyenne 1.937 tonnes pour l'ensemble des cinq dernières saisons.

De 1951 à 1960, les prises moyennes par 100 H.P.  $\times$  C.V. réalisées avec le chalut pélagique sont évaluées à 298 kg et à 133 kg seulement pour le chalut à plateaux, de sorte que les prises moyennes réalisées avec le chalut pélagique sont de beaucoup supérieures à celles obtenues avec le chalut à plateaux.

(c) *Remarques et conclusions*

Les variations sensibles des apports saisonniers enregistrées au cours des saisons d'avant-guerre (1930 à 1938) sont en majeure partie imputables aux phénomènes naturels et aux conditions économiques de l'industrie de la pêche.

Les pêches abondantes réalisées au cours des saisons 1941 à 1946, sont la conséquence de l'interruption de toute activité de pêche au large des côtes au cours de la guerre, interruption qui a permis au stock de harengs de se renouveler d'une façon appréciable.

La diminution des apports de harengs constatée à partir de 1949, est imputable dans une large mesure à l'intensité inaccoutumée de la pêche dès la fin des hostilités, à la modernisation à outrance des engins de pêche et à l'emploi d'écho-sondeurs construits spécialement pour dépister les bancs de poissons.

La pêche industrielle exercée dans les "nurseries" du hareng et en particulier dans celle située sur le "Bløden Ground" est également, dans une certaine mesure, responsable de la crise harengière dans le sud de la Mer du Nord.

Dans ces conditions, il y a peu d'espoir que les phénomènes naturels à eux seuls puissent encore rétablir l'équilibre entre la capacité de reproduction du stock et la mortalité causée par une exploitation aussi irrationnelle. Cette opinion a été exprimée par les experts du hareng lors de leur réunion à Londres en 1957. Aussi, étaient-ils d'avis qu'une réglementation, librement consentie par les pêcheurs intéressés, de la pêche sur les frayères et dans les "nurseries", aurait certainement donné des résultats appréciables. Comme un tel accord n'a pu être réalisé, il faudra bien envisager d'en saisir la Commission pour les Pêcheries dans le NE Atlantique, laquelle est pour le moment la seule institution compétente.

## Biologie

(a) *Caractères biologiques observés*

Les harengs sont étudiés selon les divers points de vue de la technique usuelle: la longueur, le sexe, les stades de maturité, la quantité de graisse mésentérique, l'âge, la longueur par rapport à l'âge, la valeur de  $I_1$ , le nombre de vertèbres, le nombre d'écaillés en carène ( $K_2$ ) et le contenu stomacal.

(b) *Remarques et conclusions*

Les harengs qui se présentent chaque hiver dans le secteur Sandettié-Boulogne forment des concentrations de reproduction (stades de maturité V à VIII-II).

Parmi les caractères raciaux considérés, c'est incontestablement le caractère vertébral qui a été le plus étudié pour les recherches sur l'affinité des harengs du Sandettié avec ceux qui fréquentent les régions voisines.

Nous référant aux publications du C.I.E.M. et d'autres institutions spécialisées, il semblerait que les autres caractères raciaux ont été moins étudiés et d'une façon très irrégulière; le plus souvent les éléments de comparaison sont insuffisants pour en tirer des conclusions certaines quant à l'affinité des groupes de harengs observés. C'est d'ailleurs l'opinion exprimée par les experts de hareng lors de leur réunion à Copenhague en avril 1961.

Actuellement, les chercheurs admettent l'existence dans les régions voisines du secteur Sandettié de deux populations de harengs désignées sous les noms "Harengs du sud de la Mer du Nord" et "Harengs de la Manche".

Dès lors, il y a lieu de préciser à laquelle de ces deux populations s'apparentent les harengs du Sandettié ou s'ils constituent une communauté autonome. Pour élucider ce problème nous nous référons aux travaux de nos collègues, qui comme nous se sont également appuyés sur le dénombrement des vertèbres pour caractériser les populations précitées.

En combinant les résultats des divers auteurs, la moyenne du nombre de vertèbres serait portée à 56,52 chez les harengs du Dogger Bank, à 56,54 chez ceux du Sandettié, à 56,61 au nord et à 56,67 au sud de la Somme.

Ainsi, les moyennes vertébrales notées chez les harengs du Dogger Bank et du Sandettié se rapprocheraient de très près, tandis que les moyennes observées chez les harengs de la Manche s'écartent nettement de la moyenne des harengs du Sandettié. Ce résultat indiquerait que les harengs du sud de la Mer du Nord et du Sandettié ne forment qu'une même et seule population de harengs.